



Commission scolaire
des Patriotes

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ÉTABLISSEMENT ÉCOLE DU MOULIN

Année 2016-2017

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu ;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés ;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables ;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus ;
- Des suivis aux moyens retenus ;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	---

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école visa à favoriser chez l'élève le développement des compétences disciplinaires.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.1 Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : Pour l'année 2016-2017, augmenter les résultats moyens des élèves en mathématique à la fin de chaque cycle.

INDICATEUR : Les résultats moyens de fin d'année par cycle en mathématique	CIBLE FINALE : 1 ^{er} cycle : 81% à 82% 2 ^e cycle : 79% à 80% 3 ^e cycle : 83% à 84%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Statistiques dans LUMIX	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Suivi de la progression des apprentissages+ cadres d'évaluation	Enseignants	2016-2017	Conseiller pédagogique
2. Travailler le sens du nombre	Enseignants	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogue
3. Modélisation et justification de la démarche	Enseignants et orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique, matériel de manipulation (budget école)
4. Manipulation	Enseignants et orthopédagogues	2016-2017	
5.			

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS : Voir rapport annuel 2015-2016	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à tenir compte de la diversité des aptitudes et des intérêts des élèves dans son offre de services éducatifs	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.2 Sorties sans diplôme ni qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.
OBJECTIF MESURABLE : Pour l'année 2016-2017, offrir aux élèves de 3 ^e cycle des activités en lien avec la diversité professionnelle.	

INDICATEUR : Nombre d'activités mises en place.	CIBLE FINALE : 2 activités par année auront été mises en place	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Décompte des activités	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	--	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Projets métiers	Enseignants de 6 ^e + FA	2016-2017	Parents-enseignants
2. Sensibiliser les élèves de 5 ^e année et FA aux différents parcours	Enseignants de 5 ^e + FA	2016-2017	Direction adjointe

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS : Voir rapport annuel 2015-2016	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à favoriser chez l'élève le développement des compétences disciplinaires.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet lecture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
OBJECTIF MESURABLE : Pour l'année 2016-2017, augmenter les résultats moyens de fin d'année des élèves en lecture à la fin de chaque cycle.	

INDICATEUR : Résultats moyens de fin d'année en lecture à chacun des cycles	CIBLE FINALE : 1 ^{er} cycle : 81% à 82% 2 ^e cycle : 76% à 77% 3 ^e cycle : 78% à 79%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Statistiques dans LUMIX	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Enseignement explicite des stratégies de lecture	Enseignants et orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique et orthopédagogues,
2. Approche pédagogique « Les 5 au quotidien », principalement au 1 ^{er} cycle	Enseignants	2016-2017	Conseiller pédagogique
3. Travailler en classe les critères autres que la compréhension (jugement, justification + interprétation au 3 ^e cycle)	Enseignants	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogues

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS : Voir le rapport annuel de 2015-2016	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à favoriser chez l'élève le développement des compétences disciplinaires.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet écriture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
En 2016-2017, augmenter les résultats moyens de fin d'année des élèves en écriture à la fin de chaque cycle.

INDICATEUR : Résultats moyens en fin d'année en écriture à chacun des cycles	CIBLE FINALE : 1 ^{er} cycle : 78% à 79% 2 ^e cycle : 77% à 78% 3 ^e cycle : 79% à 80%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Statistiques dans LUMIX	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Enseignement explicite des stratégies d'écriture/ Proposer fréquemment quelques courtes situations d'écriture et ne cibler que quelques critères d'évaluation en insistant sur l'adaptation (respect du sujet)	Enseignants, orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogue
2. Développement des stratégies cognitives et métacognitives / présenter les mots d'orthographe d'usage et leurs particularités	Enseignants, orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogue
3. Choix de thème en fonction des intérêts des garçons	Enseignants	2016-2017	Conseiller pédagogique
4. Modélisation/ utiliser le code de correction commun	Enseignants, orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogue et direction
5. Présenter les mots d'orthographe d'usage et leurs particularités en fonction des règles orthographiques.	Enseignants, orthopédagogues	2016-2017	Conseiller pédagogique, orthopédagogue

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
Voir le rapport annuel 2015-2016			

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier

Nom de l'établissement :
École Du Moulin

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à tenir compte de la diversité des aptitudes et des intérêts des élèves dans son offre de services éducatifs.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013) Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS et en FPT. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter le taux de persévérance de 42,3 % (cohorte 2009-2010) à 50 % des élèves inscrits dans le parcours axé sur l'emploi (FPT) d'ici juin 2015 (reconduit pour 2016-2017).
---	---

OBJECTIF MESURABLE :
En 2016-2017, améliorer la fluidité de nos élèves ayant atteint le seuil de 30^e rang centile ou moins en lecture.

INDICATEUR : Résultats des élèves au test «Fluence» en fin d'année	CIBLE FINALE : 89% des élèves ayant amélioré leur résultat au test «Fluence» en cours d'année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Test «Fluence»	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	---	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Lecture quotidienne à l'école	Enseignants	2016-2017	Orthopédagogues
2. Ajout de service en orthopédagogie	Direction	2016-2017	
3. Récupération/remédiation	Enseignants	2016-2017	
4. Encourager les parents à instaurer une routine de lecture à la maison	Parents	2016-2017	Enseignants, orthopédagogues

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

Voir le rapport annuel 2015-2016

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier

Nom de l'établissement :
École Du Moulin

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'école vise à développer chez l'élève l'appartenance à son école et à sa communauté.

COMMENTAIRES (au besoin) :

PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2

Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études

BUT 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

4.1 Sécurité des établissements

OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013)

Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ».

Diminuer la proportion des cas d'intimidation et de violence qui sont annuellement portés à la connaissance du directeur général (Proportion : nombre de cas/population d'élèves de la CSP).

OBJECTIF MESURABLE :

Pour l'année 2016-2017, diminuer le nombre d'infractions majeures concernant la violence à l'école (règles A-B-F).

INDICATEUR :

Nombre d'infractions majeures (règles A-B-F) comptabilisées au code de vie à la fin de l'année.

CIBLE FINALE :

Diminuer le nombre d'infractions au 2^e cycle (moins de 40)

MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :

Compilation du nombre de manquements pour les règles A-B et F

ANNÉE D'APPRÉCIATION :

Ajuster au besoin

2016-2017 : 20__-20__ :

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Ateliers sur l'intimidation et la cyberintimidation	Enseignants, psychoéducatrice, psychologue, TES	1 fois par année	Policier communautaire
2. Application du plan de lutte pour contrer l'intimidation et du code de vie	Enseignants, psychoéducatrice, TES, direction	En cours d'année	
3. Ajouts de service en éducation spécialisée	Direction	A rediscuter annuellement	Budget école

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
Voir le rapport annuel 2015-2016			

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève l'appartenance à son école et à sa communauté	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.2 Saine alimentation	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : En 2016-2017, offrir à l'ensemble des élèves des activités en lien avec la saine alimentation.

INDICATEUR : Nombre d'activités mises en place.	CIBLE FINALE : 2 activités par année auront été mises en place	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Décompte des activités	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	--	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Application de la politique alimentaire	Direction, intervenants, traiteur	2016-2017	Politique alimentaire, conseil d'établissement et direction
2. Participation au « Défi moi, je croque »	Enseignants d'éducation physique	Mois de mars	Budget école, infirmière
3. Promouvoir une saine alimentation-communiqués aux parents- diffusion des dépliants du MEESR (boîte à lunch, collations,..)	Direction, enseignants	Mois de mars	infirmière

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS : Voir le rapport annuel 2015-2016	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input checked="" type="checkbox"/> Qualifier <input type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Du Moulin
---	---

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève l'appartenance à son école et à sa communauté.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode de vie physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013) Nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées dans les cadres suivants : Activités du service de garde, activités parascolaires et activités sportives interscolaires. Augmenter la proportion d'élèves par sexe qui réussissent l'épreuve commune de la commission scolaire mesurant l'endurance cardiorespiratoire en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e années au primaire et en 2 ^e et 5 ^e secondaire.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : En 2016-2017, améliorer la condition physique de nos élèves.

INDICATEUR : Le pourcentage d'élèves ayant réussi l'épreuve de course de la CSP Critères de réussite : 2 ^e année du 1 ^{er} cycle : 5 minutes sans arrêt 2 ^e année du 2 ^e cycle : 10 minutes sans arrêt 2 ^e année du 3 ^e cycle : 15 minutes sans arrêt	CIBLE FINALE : Fin 1 ^{er} cycle : maintenir 100% Fin 2 ^e cycle : maintenir 100% Fin 3 ^e cycle : maintenir 100%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Grilles de compilation	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	---	--	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Mois de l'éducation physique	Educateurs physiques	2016-2017	Budget école
2. Activités sportives à l'heure du dîner et au service de garde (incluant le programme «BOKS» le matin)	Educateurs physiques+éducatrices	2016-2017	Budget école
3. Période de course lors des cours d'éducation physique	Éducateurs physiques	2016-2017	
4. Petit et Grand Tour Du Moulin	Éducateurs physique	2016-2017	Budget école

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS : Voir le rapport annuel 2015-2016	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
--	--------------------------------	--------------------	---

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : École Du Moulin
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à tenir compte de la diversité des aptitudes et des intérêts des élèves dans son offre de services éducatifs	COMMENTAIRES (au besoin) : On poursuit le travail réalisé	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
---	---	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : En 2016-2017, offrir des activités en lien avec la formation professionnelle aux élèves de 6 ^e année et de FA.
--

INDICATEUR : Le nombre d'activités offertes	CIBLE FINALE : Au moins 2 activités par année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Réalisation des activités	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Visite du centre de formation professionnelle	Enseignants de 6 ^e année	½ journée	Budget école, CO, CFPP
2. Valoriser et promouvoir la formation professionnelle auprès des élèves de 5 ^e année et de FA, du personnel et des parents en distribuant de la documentation	Enseignants et direction	2016-2017	Enseignants, direction

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
Voir le rapport annuel 2015-2016			

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature pour l'année scolaire 2016-2017. La durée de l'entente est d'un an, renouvelable le 30 novembre 2017.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du _____. Le numéro de la résolution est _____.

SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement : _____

Date : _____

Direction générale adjointe: _____

Date : _____